

### • " LIBRE, INDEPENDANT ET APOLITIQUE " •

Si vous êtes désireux de ne plus laisser les syndicats politisés décider de votre avenir, il est important de vous regrouper, au sein de vos collectivités, en sections S.A.F.P.T.

Cela vous permettra de siéger dans les différentes instances paritaires lors des prochaines élections professionnelles qui auront probablement lieu fin 2018. L'échéance peut paraître encore lointaine mais l'organisation et la mise en place des listes représentent un travail qui demande du temps et de la sérénité.

Le S.A.F.P.T, à travers ses instances, sera à vos côtés pour vous aiguiller dans cet exercice en mettant à votre disposition toutes les règles nécessaires à l'établissement et à l'élaboration de vos listes. Sans oublier de vous informer sur la réglementation et le déroulement du scrutin.

Concernant la représentativité nationale que certains pourraient vous opposer, aucune crainte à avoir puisque le S.A.F.P.T détient la sienne de par l'Article L2121-1 du Code du travail.

Pour précision, s'agissant de l'antériorité des deux ans, celle-ci est acquise par l'instance nationale S.A.F.P.T. et ce, conformément à l'article 4 de la LOI n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Suite aux dernières élections professionnelles qui ont eu lieu le 4 décembre 2014 dans la Fonction Publique Territoriale, les résultats obtenus par le SAFPT dans le Var en ont fait le Premier Syndicat des Communes affiliées au Centre de Gestion, lui permettant ainsi de siéger dans toutes les instances paritaires (CT, CAP A, B et C, CHSCT, Commission de réforme, Conseil de discipline).

De ce fait, tous les dossiers concernant la carrière des agents transmis par les Collectivités concernées au Centre de Gestion du Var sont soumis pour avis à nos représentants élus dans ces instances.

**N'hésitez pas à rejoindre le S.A.F.P.T  
pour un syndicalisme apolitique et indépendant !**

### **Vos contacts**

M<sup>me</sup> RESTOUIN Yolande - Secrétaire Générale - Tél : 06 12 26 21 06 - Mel : [sgn@safpt.org](mailto:sgn@safpt.org)

M<sup>r</sup> CAMILIERI Thierry - M<sup>r</sup> CHAMPION Bruno

Secrétaires Généraux Adjointes

Tél : 06 46 43 79 42 - Tél : 06 26 73 35 49

M<sup>me</sup> SANCHEZ Alice - Trésorière Départementale - Tél : 06 14 60 29 50 - [ud-var@safpt.org](mailto:ud-var@safpt.org)

M<sup>me</sup> RODRIGUEZ Patricia - Tél : 06 83 68 98 37 - [chsct@safpt.org](mailto:chsct@safpt.org)

M<sup>me</sup> CANOVA Isabelle - Tél : 06 95 46 42 01 - [isabelle.canova@safpt.org](mailto:isabelle.canova@safpt.org)

M<sup>me</sup> CAMILIERI Marie Ange - Tél : 06 20 91 22 37 - [m.ange.camilieri@safpt.org](mailto:m.ange.camilieri@safpt.org)

1041, Avenue de Draguignan - ZI Toulon Est 83130 La Garde

Adresse postale : BP 368 - 83085 Toulon Cedex 9

SITE INTERNET : [WWW.SAFPT.ORG](http://WWW.SAFPT.ORG)

Tél : 06 01 29 45 08 ou 09 61 28 41 54

[contacts@safpt.org](mailto:contacts@safpt.org)

## Libre et Indépendant

### LE SAFPT

Est différent des autres Syndicats par :

- SA LIBERTE DE PENSER ET DE S'EXPRIMER
- SON INDEPENDANCE FACE AU POUVOIR POLITIQUE OU HIERARCHIQUE.
- ET PAR LE FAIT QU'IL NE PERCOIT AUCUNE SUBVENTION DE L'ETAT

Il a pour but :

- la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres par la représentativité de ceux-ci devant les pouvoirs publics.
- la poursuite d'une véritable carrière dans la fonction publique territoriale à l'exclusion stricte de toutes questions politiques, philosophiques ou confessionnelles.

## Syndicalement Vôtre

### Le Mouvement Syndical vous intéresse ?

Savez-vous qu'il vous est possible de créer votre propre section SAFPT ?

De par cette création, vous serez à même de siéger en C.T, C.A.P et C.H.S.C.T lors des prochaines élections professionnelles et ainsi de faire entendre vos revendications et propositions au sein de votre collectivité.

**Cette démarche  
Pérennise la philosophie  
du SAFPT :  
LIBERTE et INDEPENDANCE**

## Conseils du S.A.F.P.T

- *Sachez qu'un agent a des droits mais aussi des devoirs et que si vous ne voulez pas être attaqué, il faut être inattaquable.*
- *Sachez enfin que tout ce qui peut éventuellement être contesté doit être écrit, les agents ayant trop souvent tendance à se contenter d'ordres verbaux qui n'ont aucune valeur juridique.*
- *L'agent doit prendre conscience de sa valeur, de son grade, du métier qu'il exerce, du service qu'il rend aux administrés, de sa compétence professionnelle et de ce fait, comprendre que face à lui, les élus ne sont que des hommes et des femmes qui pourraient eux aussi, à un moment donné, être notés sur leur manière d'être et de servir.*

## Votre Carrière

(LE SYNDICAT AUTONOME DE LA FPT)

protège et informe tout agent dans l'exercice de ses fonctions :

*recrutement - avancement de grade et d'échelon  
promotion interne - formation - temps partiel  
sanctions - droit de grève - disponibilité  
titularisation - rémunération - notation  
détachement - congés annuels - droit syndical  
retraite. etc.*

Le SAFPT peut répondre à toutes ces interrogations et à bien d'autres encore.

**Quels que soient la catégorie et le grade  
auxquels vous appartenez. Renseignez-  
vous et défendez votre avenir !**

## AGENTS TERRITORIAUX

Adhérents et sympathisants du S.A.F.P.T,

**DECIDEZ DE VOTRE AVENIR**

**ne laissez pas aux autres le soin de vous représenter et de décider à votre place.**

**SITE INTERNET : [WWW.SAFPT.ORG](http://WWW.SAFPT.ORG)**